

VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 21 septembre
à 18h30**

Le Conseil municipal aura lieu à la salle Georges Brassens.

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Ses séances sont ouvertes au public.

Retrouvez les comptes rendus du conseil sur le site de la ville et sur la page facebook.

f ABONNEZ-VOUS

Le centre socioculturel a créé sa page Facebook pour partager son actualité et vous tenir informés.

N'hésitez pas à vous abonner et à liker.

f Le Trait d'union - centre socioculturel

VILLERS TERRE D'ASSOS

**Une date à ne manquer !
Voir page 3.**

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2020

Directeur de la publication :
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 www.villers-saint-paul.fr



LE VILLERS COMEDY 2



► **Samedi 26 septembre à 20h30**

📍 **Salle de spectacle du complexe Salvador**

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ. RÉSERVATION OBLIGATOIRE.

Second rendez-vous avec des jeunes talents ayant participé au Comedy club.

Sur scène MOUHAMADOU, Redouane BEHACHE, LES FRENCH TWINS, Samia OROSEMANE, Djamel OUDNY et des invités surprise.

Entrée 3 € – Gratuit pour les moins de 12 ans.

Vente au centre socioculturel Le Trait d'Union :

de 13h30 à 17h du 8 au 11 septembre,

de 13h30 à 20h30 le mercredi 9 septembre.

Port du masque obligatoire - Les enfants mineurs doivent être accompagnés. L'entrée ne sera pas possible après le début du spectacle.

Réservations

☎ 03 44 66 32 56 ✉ serviceculturel@villers-saint-paul.fr

C.A.E.M. VILLERSOIS

Inscriptions à l'école de musique Il reste encore des places !

► Éveil musical (à partir de 5 ans).

► Cours d'instruments et ateliers collectifs.

📍 Centre socioculturel Le Trait d'union (Espace Pierre Perret – cavée des Renards).

INSCRIPTIONS

Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h ou sur rendez-vous.

☎ 03 44 66 32 56

✉ serviceculturel@villers-saint-paul.fr

Renseignements parcours musical :

Séverine Maret ☎ 06 14 72 61 17

LA FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins est prévue le vendredi 18 septembre 2020.

Si vous souhaitez l'organiser dans votre quartier, une réunion d'information aura lieu le jeudi 3 septembre à 17h30 à l'espace Pierre Perret.

Pour tous renseignements, contactez l'équipe du centre socioculturel Le Trait d'union.

ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Dès le 15 septembre venez découvrir l'accueil enfants-parents au centre socioculturel.

L'accueil enfants-parents reçoit, les mardis et vendredis de 9h à 12h (hors vacances scolaires) dans les locaux de l'espace Pierre Perret, les enfants âgés de moins de trois ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial/référent.

Ouvert et convivial, il favorise les temps d'échanges et de jeux entre parents et enfants. C'est un lieu de socialisation pour l'enfant et qui facilite les échanges entre adultes.

Pour joindre l'équipe du Trait d'union :

📍 Espace Pierre Perret - Cavée des Renards

☎ 03 44 66 32 55

✉ espacepierreperret@villers-saint-paul.fr

📱 Retrouvez l'actualité du Trait d'union sur Facebook

Le centre socioculturel le Trait d'Union est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermé le lundi matin et le jeudi matin.

Les ateliers socio-linguistiques reprendront à la rentrée tous les mardis et vendredis de 9h à 11h. Renseignements et inscriptions auprès du centre socioculturel 03 44 66 32 55.

VILLERS TERRE D'ASSOS

Le 5 septembre de 10h à 17h

Une date à ne manquer sous aucun prétexte !
Venez vous informer et vous inscrire aux différentes activités proposées à Villers-Saint-Paul.



L'ensemble des associations villersaises vous donnent rendez-vous au **Gymnase Gaston Le Pite** et à la **salle Georges Brassens** pour une grande journée de rencontres, de démonstrations et de partage.

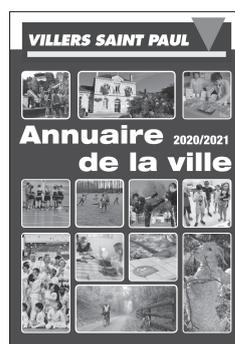
Bénévoles, responsables des structures associatives et partenaires municipaux seront présents pour répondre à toutes vos questions.

Port du masque obligatoire - Les enfants mineurs doivent être accompagnés.

ANNUAIRE DE LA VILLE

C'est le moment d'adhérer aux associations villersaises.

N'hésitez pas à consulter l'annuaire de la ville 2020/2021.



Il recense les associations qui se sont enregistrées et qui ont souhaité faire connaître leurs activités au plus grand nombre. L'annuaire au format papier est disponible en Mairie et dans les lieux d'accueil du public. Il est également disponible sur le site de la ville.

VILLERS TERRE D'ASSOS

Des animations vous sont proposées tout au long de la journée.

Où ?	Qui ?	Quoi ?	Quand ?
Salle Brassens	A.A.P.P.M.A «La Truite»	démonstration toute la journée	
Salle Brassens	Lions club	Ateliers : diabète - vue - partage...	
Gymnase Le Pite – Dojo	OKCV-Karaté	démonstration	10h30
Gymnase Le Pite	Tennis de table	initiation	10h30
Salle Brassens	Compagnie salleste	saynète	10h30
Gymnase Le Pite – salle de danse	CECCH	démonstration	11h
Gymnase Le Pite	Volley ball	démonstration	11h
Salle Brassens	Théâtre Tiroir	saynète	11h
Gymnase Le Pite – Dojo	Judo	démonstration ou initiation	11h30
Gymnase Le Pite – salle de danse	Yong Quan	démonstration ou initiation	11h30
Salle Brassens	Fabricae	violon traditionnel	11h30

PAUSE DÉJEUNER : 12h à 14h

Gymnase Le Pite	Athlétisme	démonstration ou initiation	14h
Gymnase Le Pite – Dojo	Full Contact	démonstration	14h
Salle Brassens	Théâtre Tiroir	saynète	14h
Gymnase Le Pite – Dojo	OKCV-Karaté	démonstration (à confirmer)	14h30
Gymnase Le Pite	Tennis de table	démonstration	14h30
Gymnase Le Pite – salle de danse	Yong Quan	démonstration ou initiation	14h30
Salle Brassens	Fabricae	violon traditionnel	14h30

REMISE DES RÉCOMPENSES DU CONCOURS DE DESSIN «JO 2024»

Gymnase Le Pite	Volley ball	démonstration	15h
Gymnase Le Pite – Dojo	Judo	démonstration ou initiation	15h
Salle Brassens	Compagnie salleste	saynète	15h
Gymnase Le Pite – salle de danse	CECCH	démonstration	15h30
Gymnase Le Pite	Athlétisme	démonstration ou initiation	15h30
Salle Brassens	Théâtre Tiroir	saynète	15h30
Gymnase Le Pite	Tennis de table	initiation	16h
Gymnase Le Pite – Dojo	Full Contact	démonstration	16h
Salle Brassens	Compagnie salleste	saynète	16h

Pass'sports

Les jeunes de moins de 18 ans bénéficient avec le Pass'sports d'une réduction de 15 euros sur l'achat de leur licence sportive dans un club de l'Oise, affilié à une fédération française reconnue.

Le Pass'sports est téléchargeable sur oise.fr

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année encore, la Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants villersois une allocation de rentrée scolaire.

Inscription scolaire sur une année complète.

- Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/BAC Pro.
- Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 1995) en B.T.S, Université, enseignement supérieur.

Compte tenu du contexte actuel, la commune vous demande de réunir dans un dossier la copie des documents suivants :

- ✓ Carte d'identité.
- ✓ Certificat de scolarité 2020/2021.
- ✓ Justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul de moins de trois mois au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'étudiant s'il est majeur. Retrouvez la liste des justificatifs de domicile acceptés sur le site de la ville : www.villers-saint-paul.fr.

Ce dossier devra être déposé à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020

Les dossiers incomplets ne pourront donner lieu au versement de l'allocation de rentrée scolaire.

**En raison des conditions sanitaires,
le repas annuel réservé aux aînés ne pourra avoir lieu.**

ANIMATION "MAINTIEN EN FORME"

Les cours de l'animation "maintien en forme" reprendront en septembre 2020.

Le lieu et les modalités d'organisation vous seront communiqués en fonction des réglementations sanitaires en vigueur en septembre.

Vous devrez fournir, obligatoirement, un certificat médical.

Renseignements et inscriptions au C.C.A.S. uniquement sur rendez-vous en appelant le 03 44 74 32 90.

COLIS DES AÎNÉS

Vous avez 65 ans et plus (au 1^{er} décembre 2020) et êtes Villersois depuis plus de 6 mois, la municipalité et le C.C.A.S. vous offrent un colis de fin d'année.

Les nouveaux inscrits devront présenter un justificatif de domicile de plus de 6 mois.

Compléter entièrement et lisiblement le coupon ci-dessous et **déposez-le UNIQUEMENT** dans l'urne située à l'accueil de la mairie.

Les modalités de distribution des colis vous seront communiquées ultérieurement.

Date limite d'inscription : 17 octobre.

Monsieur : Date de naissance :

Madame : Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse :

**Si vous êtes un couple
(même si votre conjoint n'a pas l'âge)**

- colis couple tradition
ou
 colis couple sucré

Si vous êtes une personne seule

- colis tradition 1 personne
ou
 colis sucré 1 personne